

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS****NOMBRE DE MEMBRES**

Aff. au	En exercice	Qui ont pris
CM		part à la
		délibération
15	15	13

Séance du 17 JUILLET 2025**Date de convocation : 07/07/2025****Date d'affichage : 19/07/2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept juillet à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BEAULIEU Valérie, Mme BONNETERRE Alexandra, M. BOUTY Anthony, Mme BROUSSE Vanina, Mme CHEVALIER Anick, M. CHEVALIER David, M. COURTIOUX-DELAGÉ Mathieu, GEMEAU Stéphane, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. PAGNOUX Romain, M. PETUREAU Jean-Paul, M. VARDELLE Jean-Christophe,
Excusée : Mme BOUTET Frédérique,
Absent : M. LAFONT Serge.
Secrétaire de séance : Mme BEAULIEU Valérie,

OBJET : révision des lignes directrices de gestion

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de modifier les lignes directrices de gestion pour mettre en œuvre la bonification d'ancienneté facultative des secrétaires généraux. Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a été saisi et a émis dans sa séance du 7 juillet 2025 un avis favorable à cette demande.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve la modification des lignes directrices de gestion,
- Demande à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté correspondant,

Le MAIRE**David CHEVALIER**

Fait et délibéré en mairie, les, jour, mois et an que ce dessus.

Pour extrait conforme, fait à SAINT MAURICE DES LIONS, le 19/07/2025,
Le Maire, David CHEVALIER,

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr